



**CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA LOZÈRE**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023\_028

Séance du 10 mars 2023

Le 10 mars deux mille vingt-trois à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 15/02/2023

### Etaients présents :

**ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

### Etaients excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie.

Monsieur **JACQUES Jérôme** donne pouvoir à Monsieur **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Vu la délibération n°2016\_087 en date du 16 décembre 2016 Portant adhésion au GIP,  
Considérant les termes de la Convention d'adhésion aux applications du GIP.

Le Centre de Gestion de la Lozère est membre du GIP Informatique des centres de gestion, créé par arrêté interministériel N°INTB1715923A du 9 juin 2017 (JO du 17 juin 2017).

Le GIP a pour mission de proposer aux centres de gestion et aux centres interdépartementaux de gestion une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information

Le GIP propose un catalogue de logiciels disponibles à destination des centres de gestion adhérents.

Dans le cadre des missions obligatoires concernant l'emploi, le GIP propose le site Internet « Emploi-Territorial » pour la parution des créations et vacances d'emplois, appel à candidature, bourse de l'emploi. Ce site est utilisé par le centre de gestion de la Lozère et depuis est intégré au GIP.

le CDG48 est utilisateur également le logiciel de gestion des concours et examens professionnels du GIP permettant la dématérialisation de l'ensemble des opérations de pré-inscription et d'échanges avec les candidats, mais aussi avec les employeurs publics territoriaux à l'occasion de la campagne annuelle de recensement des besoins en postes, préalablement à la programmation des concours et examens professionnels.

Pour adhérer au GIP, le Centre de Gestion paye une cotisation annuelle (540 Euros) et donne une contribution annuelle selon les logiciels utilisés.

**Il est proposé :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation des logiciels proposée par le GIP pour les années 2023 et 2024.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation des logiciels proposée par le GIP pour les années 2023 et 2024.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



A circular official stamp of the Centre de Gestion de la Lozère is partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION', 'LOZERE', and 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE'.

Le Président,

Laurent SUAUD



A circular official stamp of the Centre de Gestion de la Lozère is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION', 'LOZERE', and 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE'.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).